

Congrès de l'ANETT

8 & 9 juin 2023

Sommaire

Les ateliers de l'ANETT : « Stations classées de tourisme » : comment maintenir l'excellence ?	2
Atelier animé par Jean-Pierre CHAPALAIN, élu délégué au Développement durable, les Sables-d'Olonne (85)	2
Avec la participation de :	2
Hélène MACHART, cheffe de projet « Tourisme durable », Direction générale des entreprises	2
Betty RECH, chargée de mission, département Ingénierie et développement des territoires d'Atout-France	2
Stéphanie BARRIERE, chargée Relations institutionnelles tourisme et sport de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)	2
Les partenaires de l'ANETT	2

Les ateliers de l'ANETT : « Stations classées de tourisme » : comment maintenir l'excellence ?

Atelier animé par Jean-Pierre CHAPALAIN, élu délégué au Développement durable, les Sables-d'Olonne (85)

Avec la participation de :

Hélène MACHART, cheffe de projet « Tourisme durable », Direction générale des entreprises

Betty RECH, chargée de mission, département Ingénierie et développement des territoires d'Atout-France

Stéphanie BARRIERE, chargée Relations institutionnelles tourisme et sport de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

Les partenaires de l'ANETT

Philippe SUEUR

Mesdames et messieurs, mes chers collègues, nous introduisons ce petit séminaire sur un grand sujet, et vous êtes nombreux. Notre Directrice générale a été très active, et il est toujours compliqué d'organiser un congrès, en particulier à distance. Votre présence est donc une récompense.

Nous avons fait évoluer en interne le sujet des stations classées de tourisme, en valorisant le classement. Au sein du Conseil d'administration, avec notre mentor, aujourd'hui modérateur du Congrès, Frédéric BERETTA, nous avons ainsi voulu nous diriger vers l'excellence France. Une station classée doit être une station touristique reconnue par l'État à l'aide d'un label, lequel a fait l'objet d'une longue instruction pendant des décennies. Vous connaissez les nombreux critères qui ont fait l'objet d'un arrêté. Alors que la dénomination de commune touristique est accordée par arrêté préfectoral, la station classée devait faire l'objet d'un décret, avec les cosignatures ministérielles. La DGE instruisait et les ministres signaient. Pour des raisons de réorganisation des services, de simplification, et depuis quelques années, de renforcement de la déconcentration, en donnant des attributions nouvelles aux services extérieurs de l'État et aux préfets, la procédure se déroule désormais devant les préfetures. Pour certains départements, c'est une bonne chose, car les préfets sont proches du tourisme et de ses exigences, notamment dans les stations du littoral et de montagne, mais dans d'autres départements, les préfetures manquent d'expérience.

Nous voulions donc aller plus loin, car dans toute station classée, reconnue, les communes doivent être à la hauteur, sachant que la reconnaissance s'étend sur douze ans. La commune doit être « porteur » et pas seulement « labellisée », en se limitant à afficher à l'entrée de la commune ses lauréats. Les touristes, aussi bien nationaux qu'étrangers, exigent la qualité. L'aperçu des résultats du dernier Observatoire, conduit par l'Ifop et l'énorme panel de Bilendi, montre l'évolution des attentes des touristes. Comme nous l'avons souvent répété, le tourisme n'est plus une économie de cueillette. Nous devons entretenir l'arbre, le tailler et le replanter. À l'intérieur du club que nous avons formé, nous voulons donc créer une dynamique, en restant une plateforme de services.

Quelques parlementaires ont été saisis par les maires de petites stations, en termes de population, inquiets par l'exigence des critères médicaux, à savoir la présence d'une pharmacie sur le territoire communal. La question de service bancaire était plus aisée à résoudre avec les nouvelles technologies, mais aujourd'hui, on n'ouvre plus de pharmacie dans les communes de moins de 2 500 habitants, et nos parlementaires, plutôt sénateurs que députés, ont alerté le gouvernement, qui a bien entendu la question pour réviser les critères.

À l'ANETT, nous nous en sommes émus, car la sécurité médicale est première parmi les garanties que doivent apporter les stations classées. La présence d'un médecin et d'une pharmacie à proximité est importante dans le choix d'une station, notamment pour les familles et les seniors. J'avais souhaité dans un premier temps inverser la situation, en demandant au ministère de la Santé d'obtenir la dérogation, et il n'y semblait pas hostile. Une fois l'opération engagée, le ministère et la DGE en ont profité légitimement pour revoir le critère, en introduisant également le développement durable, ou le « verdissement » des stations. Nous sommes ainsi dans l'esprit d'une relance et d'évolution de la législation. Dans le cadre du plan relance, l'ANETT a été chargée de participer à l'ingénierie. Un groupe de travail a été réuni, notamment à Bercy, pour travailler sur ces critères et nous avons été un certain nombre à y participer, dont Jean-Pierre CHAPALAIN et Hélène MACHART, parmi les plus actifs. Nous attendons donc l'arrêté.

Applaudissements.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Je suis élu des Sables-d'Olonne, en charge du Développement durable, et vice-président en charge du tourisme au sein de l'Agglomération, constituée de seulement cinq communes, ce qui en facilite la gestion. Chaque maire en est donc un vice-président. Je suis particulièrement impliqué dans le verdissement du tourisme, car au-delà du tourisme balnéaire aux Sables-d'Olonne, né avec l'arrivée du train au siècle dernier, nous avons la chance d'avoir un terrain de jeu formidable. Des communes du rétro-littoral offrent en effet des prestations qui peuvent satisfaire le touriste à la recherche de l'environnement, de la nature et du patrimoine. Nous travaillons ainsi en concertation avec les maires de chacune de ces communes.

J'ai effectivement été très actif à Paris et on m'a donc demandé d'animer cet atelier. Je remercie Philippe SUEUR pour la confiance qu'il m'accorde.

Nous avons été amenés à nous rendre à Paris à trois reprises : je tenais à y être présent. Le mardi 15 novembre, la réunion a porté sur la révision des critères qui posent des problèmes aux communes, notamment la présence d'une pharmacie, la part de 70 % de logements classés et les services bancaires, même si les touristes utilisent aujourd'hui davantage leur carte bancaire que la monnaie fiduciaire. Le mardi 29 novembre, la réunion était centrée sur le verdissement des critères de classement et le 8 décembre, elle portait sur la valorisation du classement, suivie de la remise des classements par la Ministre en charge du Tourisme.

Nous reviendrons durant cet atelier sur les critères de classement. J'ai noté ce matin que la Ministre Dominique FAURE a bien précisé qu'il s'agissait de critères d'incitation et non obligatoires. Il conviendra de mieux préciser certains critères qui sont toutefois davantage coercitifs qu'incitatifs.

Je cède la parole à Hélène MACHART, qui va aborder ce sujet plus longuement.

Hélène MACHART

Je suis ravie de retrouver certains d'entre vous qui ont participé aux ateliers fin 2022 et heureuse de pouvoir vous faire part des dernières nouvelles. En dehors des ateliers de concertation à Bercy, très interactifs, où nous ne pouvions pas inviter tout le monde, nous avons organisé des consultations publiques. Une grande consultation publique, très ouverte, s'est notamment tenue fin 2022, où il était possible de poser des questions aux élus et aux

institutionnels du tourisme, notamment sur les critères qui posent problème et sur le verdissement. Le questionnaire était très ouvert et nous avons reçu 500 contributions, ce qui dénote un intérêt sur le sujet. Pour la deuxième consultation publique sur l'arrêté lui-même, après sa rédaction, qui a été organisée en février-mars, nous avons reçu également 500 contributions.

Nous publierons prochainement une synthèse des deux consultations, que nous mettrons en ligne, sur le site du ministère et la Direction générale des entreprises. L'ANETT pourra également diffuser largement ce rapport public, qui est notamment intéressant car des questions très pratiques y sont posées. Nous y indiquons également le classement des critères estimés importants pour les touristes, et qu'il est donc important de porter à votre connaissance.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Les membres de l'ANETT, notamment le Président, devraient être associés à la rédaction de ce guide.

Hélène MACHART

Oui, je reviendrai sur le sujet. A ce jour, l'arrêté n'est pas encore signé, mais il est prêt depuis le mois de mars. Notre Ministre doit le signer, ainsi que Dominique FAURE. Nous espérons qu'il le sera très rapidement. Vous avez tous pu prendre connaissance de son contenu, puisqu'il était en consultation publique. Il comporte effectivement des critères obligatoires, et d'autres qui ne le sont pas.

La décision concernant la pharmacie consiste à laisser le choix. La commune peut présenter une offre pharmaceutique sur le territoire, ce qui n'implique pas forcément la présence d'une pharmacie, mais d'un point temporaire pendant la période estivale, par exemple, avec la livraison de médicaments ou un stock de médicaments auprès d'un professionnel de santé présent sur le territoire. Nous avons travaillé avec le ministère de la Santé dans les ateliers pour déterminer ces critères et identifier des dispositifs dérogatoires, autorisés par le ministère. Si la commune ne dispose pas d'une telle offre pharmaceutique sur le territoire, une pharmacie doit être présente dans un périmètre de 20 minutes de trajet en voiture autour de la commune. Il était important de laisser ces deux possibilités, car l'offre pharmaceutique répond à la demande de l'ANETT de maintenir un niveau d'excellence en matière de santé dans la commune. Nous vous encourageons à avoir une offre pharmaceutique dans votre commune, compte tenu du service d'excellence attendu par les touristes. Nous avons donc ainsi résolu le problème tant attendu par certains élus.

Par ailleurs, la Ministre souhaitait le verdissement du classement, car le tourisme durable est ancré dans les mœurs. Le plan gouvernemental « Destination France » veut faire de notre pays la première destination du tourisme durable d'ici 2030. Les stations classées, qui représentent les communes touristiques d'excellence sur le territoire français, doivent participer à l'atteinte de cet objectif.

Les nouveaux critères verts que nous avons prévus n'entreront pas en vigueur immédiatement, dès la publication de l'arrêté, mais six mois après, afin que les communes aient le temps de s'y préparer. Vous connaissez ces critères, puisqu'ils figurent dans l'arrêté que vous avez pu consulter. Nous vous encourageons à vous en imprégner et à vous y préparer. Les communes en cours de renouvellement de leur classement n'auront pas à s'y conformer, car elles n'auront pas pu réaliser les investissements nécessaires pour répondre aux nouveaux critères verts.

Nous avons prévu quatre catégories de critères verts, dont certains concernent le développement de la mobilité durable et douce dans la commune, et impliquent la mise en place des moyens de transport alternatifs à la voiture comme le vélo ou des moyens de transport collectifs ou décarbonés, permettant de se déplacer sur le territoire de la commune sans utiliser la voiture.

Nous prévoyons également des critères en matière d'accueil vélo et en termes de casiers ou de consignes à bagages, dans l'office de tourisme par exemple, permettant aux cyclistes en itinérance de visiter votre commune en étant délestés de leurs bagages pendant la journée.

Des bornes de recharge électrique sont préconisées pour les véhicules, à raison d'une borne pour 20 places de stationnement. Cela représente un investissement important pour les communes, mais ce critère fait partie de la liste de critères non obligatoires. Le guide méthodologique qui accompagne l'arrêté précisera les programmes qui aident les collectivités à se doter de bornes électriques. Le programme Advenir, du ministère de la Transition écologique, qui est disponible sur internet, vise précisément cette aide.

Un autre critère concerne la sobriété énergétique. Les communes doivent produire un document de stratégie en matière de tourisme durable, dont un modèle sera fourni dans le guide de méthodologie. Dans ce document, les communes doivent présenter les mesures de sobriété énergétique mises en place ou souhaitées, en matière par exemple de mobilité ou de régulation de l'éclairage public. Jean-Pierre CHAPALAIN a indiqué qu'il souhaitait aller plus loin que ce que prévoit la loi en matière d'extinction de l'éclairage public et de publicité. Les précisions sur le sujet pourront être apportées dans ce document et elles seront importantes dans les dossiers de candidature de classement.

De la salle

Nous travaillons en effet sur l'éclairage public, mais nous ne devons pas nuire à la sécurité de nos concitoyens, qui prime avant tout.

Hélène MACHART

Il faut en effet trouver le bon équilibre. Le document sera mis à jour à mi-classement, c'est-à-dire tous les six ans, en informant la préfecture.

D'autres critères portent sur la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité, au choix également. Vous pouvez par exemple organiser des événements autour de la valorisation du patrimoine naturel de la commune, ou des circuits pédestres ou vélo pour mettre en valeur l'intérêt de préserver l'environnement et la biodiversité.

Un quatrième type de critères concerne la mise en valeur des circuits courts et de l'économie circulaire. Le critère, non obligatoire, d'avoir un chef restaurateur dans la commune, a été ajouté à celui d'un restaurant utilisant des produits locaux et les circuits courts, ou qui pratique des démarches écoresponsables, sur la base des labels relatifs à la restauration écoresponsable. Sur les marchés, il s'agit également d'attirer des producteurs locaux. Ces critères sont également optionnels.

Concernant l'accompagnement à la mise en œuvre de cet arrêté, il existe d'ores et déjà un guide méthodologique de l'arrêté qui explicite les critères. Ce guide sera mis à jour avec les nouveaux critères, en apportant des précisions notamment sur les programmes qui peuvent aider à financer certaines mesures. Le programme Advenir, par exemple, peut financer les bornes électriques. Le guide méthodologique présentera ces programmes et renverra sur les sites correspondants. Nous devons par ailleurs tester le guide, car il est à votre intention. Nous travaillerons avec vous une fois qu'il sera pré-rédigé. Si l'ANETT identifie des élus, ou si vous êtes volontaires, vous pourrez vous identifier auprès de Géraldine pour constituer un groupe de travail à cet effet, car le guide doit être pertinent et pratique pour vous.

Une fois que ce guide méthodologique sera prêt, des Webinaires à destination des élus et des préfectures pourront être organisés, séparément ou non en fonction de la capacité des outils vidéo, pour expliciter l'arrêté, le guide de méthodologie et répondre aux questions. Nous pourrions en organiser plusieurs si besoin.

Après la publication de l'arrêté et du guide méthodologique, nous devons traiter le critère des 70 % d'hébergements classés. Ce sujet, qui a émergé lors des réunions de

consultation fin 2022, n'a pas été examiné dans l'arrêté et il n'est pas modifié à ce jour. En effet, nous devions avant cela récupérer des données sur les meublés de tourisme non classés, ce qui s'avère très difficile car les chiffres ne sont pas collectés officiellement. Nous avons travaillé avec Atout-France, qui dispose d'outils de collecte de données et travaille avec des prestataires spécialisés sur le sujet. Nous pouvons récupérer des données non officielles, issues de *scraping*, en allant sur les sites de plateformes de location de meublés de tourisme, comme Airbnb. Nous devons donc rester vigilants sur leur validité. À partir de cette base de données, nous devons tester des pourcentages, ou des pondérations, dans le calcul du seuil de 70 %, car nous ne souhaitons pas créer des problèmes supplémentaires en essayant d'apporter des solutions. Il nous semble donc très important de tester ces chiffres dans un premier temps.

Lors de la deuxième consultation publique, nous avons proposé deux options, qui nous ont été suggérées par des élus au cours des ateliers. La première consiste à modifier la pondération des hébergements dans le calcul du seuil de 70 %, en vue de modérer, ou de neutraliser, la proportion des meublés de tourisme non classés. Notre équipe de juristes indique qu'il ne suffit pas dans ce cas de modifier l'arrêté, mais qu'il convient de modifier le décret en Conseil d'État, ce qui représente un exercice plus compliqué et bien plus long. La seconde option consiste à comptabiliser uniquement les meublés de tourisme mis en location plus de 150 jours par an. Ces deux options n'ont recueilli aucun consensus dans le cadre de la deuxième consultation publique, puisque les réponses des élus se répartissent équitablement pour ou contre.

Compte tenu des problèmes sur les données, que nous devons tester, ainsi que les problèmes juridiques posés et l'absence de consensus, nous avons estimé qu'il était nécessaire d'organiser une réunion de travail spécifique sur le sujet avec l'ANETT et les élus qui souhaitent y participer. À Nîmes, les élus semblaient très intéressés par ce sujet. D'autres options pourront être présentées, dont une qui pourrait consister à sortir du calcul les meublés de tourisme et une autre, sur laquelle une confirmation est attendue de l'équipe juridique, qui viserait à modifier l'arrêté. D'autres solutions peuvent également être proposées, mais nous devons rester prudents, afin d'éviter le précédent sur la pharmacie. Une réunion sera proposée en juillet pour lancer un groupe et commencer le travail au mois de septembre.

Jean-Pierre CHAPALAIN

En ce qui concerne les logements meublés, la volonté des communes consiste à monter en gamme et en excellence. Une station classée se doit d'avoir un nombre important de logements meublés. L'agglomération des Sables-d'Olonne offre par exemple 3 304 logements meublés et 1 725 logements non classés. Peu à peu, nous arrivons à convaincre les personnes à classer leur logement, sachant que le critère 1 ne représente pas un investissement important. Cette volonté est inscrite depuis plusieurs mois aux Sables-d'Olonne et nous avons déjà réussi à convaincre quarante personnes. Upgrader le classement des logements meublés nécessite un peu de temps. Une autre alternative possible consisterait à interdire les locations de meublés non classés.

Hélène MACHART

Je ne serais pas favorable à une interdiction par la loi.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Cela inviterait les personnes qui souhaitent avoir un revenu complémentaire à se classer au moins en une étoile. La problématique des 70 % serait ainsi évacuée.

Hélène MACHART

Il me semble compliqué d'interdire des meublés de tourisme non classés dans une commune, compte tenu de la liberté d'entreprendre. Dans le calcul des 70 %, il est possible

de « neutraliser » des logements, en considérant qu'ils ne sont pas comptabilisés. Ils existeront, mais ils ne bloqueront pas le renouvellement.

Jean-Pierre CHAPALAIN

À terme, à défaut d'avoir une structure d'accueil différente, comme le camping de plein air et les hôtels classés, certaines communes pourraient être non classées, sur la base du taux de 70 %. Il faut laisser le temps à ces communes d'inviter les propriétaires de logements meublés à se classer, sachant que d'autres organismes de vacances classent et labellisent les logements. Il est important de donner du temps avant de mettre en place une sanction.

Hélène MACHART

Nous devons réunir un groupe de travail sur le sujet.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Concernant la démarche active en faveur du développement durable, vous évoquiez quatre critères, dont l'un peut nous interpeller, à savoir une place de parking sur vingt pourvue de recharge électrique. Ces places de stationnement seraient-elles gratuites ou payantes ?

Hélène MACHART

Nous ne l'avons pas précisé dans l'arrêté, donc les deux sont possibles.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Dans une commune disposant de 3 000 à 4 000 places, près de 800 bornes de recharge seraient donc nécessaires, ce qui est absolument impossible.

Hélène MACHART

Ces critères sont imposés par le ministère de la Transition écologique en vue de réglementations applicables avant 2025.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Les services qui imposent ces critères doivent être conscients de leurs conséquences économiques pour les communes.

Hélène MACHART

En effet. J'ai rappelé le programme Advenir, qui permet de financer ces bornes.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Ce critère reste néanmoins incitatif.

Hélène MACHART

En effet, il n'est pas obligatoire.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Sur les quatre critères, deux doivent être réunis. Le premier concerne l'insertion, dans les autorisations d'occupation temporaire du domaine public conclues par la commune en vue de l'organisation d'activités de tourisme, de restauration et de loisirs, de clauses environnementales de nature à assurer la préservation du patrimoine. Ce critère n'est pas difficile à remplir.

Hélène MACHART

Vous pouvez facilement cocher certains critères.

Jean-Pierre CHAPALAIN

L'engagement de la commune dans un dispositif de préservation de l'environnement ayant notamment pour objectif la préservation des plages ou la suppression de l'utilisation de pesticides est déjà avéré pour beaucoup. Nous avons donc déjà réuni deux critères. Le critère sur le nombre de places de parking n'est donc pas nécessaire.

Hélène MACHART

En effet. Le critère sur les bornes de recharge n'est pas obligatoire, mais vous pouvez vous engager dans cette belle démarche pour l'avenir. Je ne nie pas le coût financier, c'est pourquoi j'ai indiqué le programme d'aide dont vous auquel vous pourrez avoir recours. Mes collègues de la transition écologique qui suivent le programme et décident la réglementation ont bien noté que le critère est pour l'heure facultatif, mais toutes les communes, classées ou non, devront respecter ce critère d'ici peu. Vous devez donc vous préparer à ce type d'obligations, qui pourraient être exigées plus vite que prévu, en profitant des programmes tant qu'ils existent.

Erven LÉON, maire de Perros-Guirec

Le financement des bornes de recharge est un problème de fond, puisque la compétence Mobilités est plutôt située au niveau des intercommunalités. Par ailleurs, appartient-il aux communes de financer les bornes, alors que ce sont les pétroliers qui ont installé les stations de service ? Dans le cas de Perros-Guirec, et donc du Syndicat départemental d'énergie, installer une borne de recharge ultra-rapide, comme dans les stations d'autoroute, coûte 50 000 euros. Nous avons l'intention d'en installer quatre, soit 200 000 euros, mais nous avons tout arrêté car nous avons estimé que nous n'avons pas à dépenser de l'argent public, et encore moins communal, dans ce domaine. Si nous commençons, l'obligation sera ensuite imposée aux communes, puisque le développement des voitures électriques devrait s'intensifier. En installer seulement dix implique un financement de 500 000 euros. La question de fond est donc de savoir s'il appartient aux communes de financer l'implantation des bornes de recharge électrique, ce qui risque de nous placer dans une impasse budgétaire.

Hélène MACHART

C'est un vrai sujet, que je partage complètement. J'ai fait part d'une suggestion à ce sujet au ministère de la Transition écologique, en lien avec ma profession antérieure, puisque je travaillais dans le monde des télécoms, qui impose aux opérateurs d'installer les antennes mobiles. Le sujet est compliqué, mais dans les partenariats passés dans le secteur, la commune met le foncier en location auprès de l'opérateur télécom qui se charge d'installer l'antenne, et c'est donc l'opérateur qui la finance. J'ai donc suggéré au ministère d'imposer une obligation d'installation de bornes de recharge électrique aux gestionnaires de bornes. Je n'ai pas encore eu de réponse, mais ce serait une solution.

Pierre-Alexis BELVIN, maire de Pléneuf-Val-André

Il faut bien faire attention aux critères qui ne relèvent pas de la compétence de la commune, or c'est elle qui est classée station tourisme. Le critère Mobilités, par exemple, relève de la compétence communautaire, de même que celui relatif à l'énergie. Certaines communes auront donc des difficultés à remplir ces critères.

Hélène MACHART

Concernant la mobilité, nous avons bien tenu compte des problèmes d'intercommunalité. Nous n'avons donc pas formulé la préconisation de prévoir des transports alternatifs à la

voiture entre la gare et la commune touristique. Le critère proposé s'applique uniquement sur le territoire de la commune, car la gare peut être située à des kilomètres de la commune classée.

Interventions hors micro inaudibles.

Hélène MACHART

Nous précisons sur le guide méthodologique que le critère s'applique au territoire de la commune.

Nous devons également travailler sur la valorisation des communes stations classées, s'agissant d'un sujet que l'ANETT souhaite examiner depuis longtemps. Nous allons réunir un groupe de travail composé de l'ANETT, d'Atout-France et d'IGN, en vue d'étudier les possibilités de valoriser les stations classées au niveau national et international, en montrant l'engagement dans le tourisme durable.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Pour finir sur les bornes de recharge, imposons d'abord aux constructeurs de parkings souterrains de prévoir des prises de courant électrique. L'ensemble des copropriétaires demandent de disposer dans les sous-sols de prises électriques pour recharger les véhicules.

Nous allons maintenant donner la parole à Betty RECH, du département Ingénierie et Développement des territoires Atout-France, pour la mise en œuvre du partenariat en faveur des stations classées, communication et promotion.

Betty RECH, Atout-France

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour l'invitation. Je représente Philippe MAUD'HUI, qui n'a pu être présent aujourd'hui. Je suis chargée de mission et je travaille en transversal chez Atout-France sur les projets de développement du tourisme durable.

Avant de commencer ma présentation, centrée sur la valorisation et la collaboration avec l'ANETT dans le cadre de notre convention de partenariat, je souhaitais vous informer d'une étude que nous avons récemment publiée avec Enedis sur la mobilité électrique. N'hésitez pas à la consulter, car elle est aussi destinée aux collectivités et elle contient de nombreux chiffres intéressants, ainsi que des bonnes pratiques.

Atout-France est l'agence de développement touristique de la France, opérateur d'État sous tutelle de la DGE. Je salue l'engagement des communes en faveur du tourisme durable, dont les critères ont été largement évoqués, notamment des stations classées. Il s'agit aussi d'une ambition d'Atout-France, ce qui explique notre participation au groupe de travail sur l'arrêté et sur le volet de la valorisation.

Le classement des stations classées est un marqueur d'attractivité des destinations et de la satisfaction des visiteurs. Ce sera également un marqueur de l'excellence de l'engagement en faveur du tourisme durable, et donc un vecteur de tourisme durable dans les destinations. Des études que nous avons réalisées récemment montrent que les clientèles touristiques européennes notamment ont de plus en plus d'attentes en termes d'engagement des destinations, avec des marqueurs clairs, principalement sur le volet environnemental, en apportant des preuves de cet engagement.

Atout-France s'engage en faveur du développement durable et de la transformation du secteur à travers plusieurs leviers, tels que l'accompagnement de l'offre *via* de l'ingénierie, l'optimisation de l'observation, avec France Tourisme Observation, la valorisation et le marketing, notre cœur de métier.

Notre convention de partenariat avec l'ANETT signée voici un an nous permet de bien collaborer ensemble, mais nous devons désormais passer à l'action. Nous pouvons vous proposer des volets d'action communs dédiés au développement durable du tourisme. En

termes d'indicateurs et de datas du tourisme durable, Atout-France collabore avec la DGE à la mise en place d'un tableau de bord visant à se fixer des objectifs, sur la base de la connaissance de la situation actuelle du développement durable du tourisme et de son évaluation. Les stations classées auront beaucoup à apporter et vous pouvez collaborer au recueil des données que nous ferons remonter dans le tableau de bord. Nous disposons d'ores et déjà d'indicateurs, notamment une cartographie des consommations énergétiques des filières touristiques, et nous souhaitons nourrir davantage ce tableau de bord national.

Nous pouvons également valoriser les bonnes pratiques, que l'ANETT favorise, pour permettre aux adhérents de disposer d'un recueil d'informations. Nous avons l'ambition de créer un centre de ressources qui puisse réunir toutes ces bonnes pratiques pour valoriser l'engagement des stations classées en faveur du tourisme durable et accompagner d'autres communes et acteurs dans cette direction.

Le dernier levier, mais pas des moindres, concerne la valorisation. Nous avons collaboré sous diverses formes en ce sens. Atout-France valorise le label Famille Plus à différentes occasions, notamment au salon Destination montagne, où nous le mettons en avant auprès des distributeurs et, dans le cadre des leviers marketing, France.fr, que nous pourrions mettre à jour, est une vitrine du label pour les clientèles. Nous avons présenté un micro-trottoir et nous pourrions aller de nouveau rencontrer des visiteurs pour donner aux clientèles des exemples concrets sur la qualité de service offerte par ces labels.

Pour aller plus loin, nous devons également élaborer un plan d'actions ensemble pour mettre en avant une offre et plusieurs bonnes pratiques à destination des clientèles françaises et internationales, car le label est un gage d'engagement pour ces dernières également. Atout-France bénéficie d'un réseau de plusieurs bureaux à l'international qui se fait aussi le relais auprès des marchés pour valoriser les offres d'excellence, et les stations classées ont beaucoup à dire en la matière.

L'arrêté devant être bientôt publié, c'est donc le moment de montrer un engagement en faveur du tourisme durable. À son article 11, le plan Destination France offre également de bonnes opportunités et les stations classées constituent le support d'une bonne expérience et d'offres sur l'accessibilité, la gestion des flux et l'accueil des familles, tous éléments à valoriser auprès des clientèles.

Atout-France peut vous proposer de co-construire un plan d'action dans les mois prochains, à décliner en plusieurs volets, incluant la valorisation auprès des marchés internationaux et domestiques sur France.fr, vitrine pour les clientèles, dont le contenu est traduit en 18 langues et où il est possible de publier des articles. Les autres volets concernent les réseaux sociaux et les événements en faveur de la distribution, qui pourrait constituer un angle d'action intéressant. Nous disposons actuellement d'un outil qui permet d'échanger avec la distribution très en amont, en valorisant les offres existantes en France. Nous avons par ailleurs développé un e-learning pour les acteurs de la distribution à l'international, en relai avec nos trente bureaux. Une première phase de développement a permis de valoriser les offres dans les régions et, dans le cadre de nos contrats de Destination, nous souhaitons favoriser demain les offres durables les plus engagées. Nous assurerons ainsi le relai des stations classées, les bonnes pratiques au centre de ressources, en BtoB, et nous proposons également une cartographie dynamique, en nous servant des données récoltées et mises en valeur par l'IGN, en BtoC, auprès des clientèles, sur nos différents outils, de type France.fr.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Merci de votre intervention. Je vais maintenant donner la parole à Stéphanie BARRIERE, de l'IGN.

Stéphanie BARRIERE, IGN

Tu as évoqué les données récoltées par l'IGN, qui seront valorisées sur une prochaine carte, dont ceux qui étaient présents au Congrès d'octobre ont pu apercevoir quelques éléments.

L'IGN, opérateur d'État pour la production de cette information géographique, porte désormais une ambition d'être un observatoire du territoire. Certains d'entre vous connaissent peut-être l'Observatoire de la forêt, et nous portons de notre côté un enjeu autour du numérique, notamment au regard du grand sujet national sur le jumeau numérique du territoire national, sur lequel l'IGN et d'autres acteurs commencent à œuvrer. Sur des sujets davantage proches de notre discussion, l'IGN est un compagnon des découvertes à travers la cartographie que certains d'entre vous connaissent bien, avec les cartes papier pour les randonnées et la cartographie numérique.

L'IGN apporte une information géographique au service de différents secteurs d'activité. À Pornic, nous travaillons sur l'érosion du trait de côte, sur l'impact du littoral, sur la défense et la sécurité, parmi d'autres thématiques. En dehors de l'information géographique et de la production de la donnée, nous fournissons des services qui vous sont dédiés, de façon pratiquement gratuite pour la totalité d'entre elles, puisque nous sommes opérateurs d'État. Nous avons un stand, sur lequel certains d'entre vous sont déjà passés.

L'important à retenir est que l'IGN met à votre disposition des services clés en main pour aider à l'attractivité touristique de votre territoire. Vous connaissez la gamme classique des cartes, que vos offices de tourisme, mairies et maisons de la presse peuvent vendre, qui présentent les stations classées, que l'IGN met en avant depuis longtemps, dans un encadré rose sur une carte au 1/25 000^e. Le partenariat en cours entre la DGE et l'ANETT approfondira cette mise en valeur, mais l'IGN participait déjà depuis longtemps à la valorisation du travail d'excellence mené dans vos communes.

Nous offrons par ailleurs des services pour la création de cartes personnalisées, puisque l'IGN a découpé la France de manière arbitraire pour créer la collection des cartes. Un service en ligne gratuit d'accès vous permet de créer des cartes centrées sur vos territoires, dans lesquelles vous pouvez ajouter des contenus et valoriser des itinéraires et des lieux. Vous pouvez ensuite les mettre à disposition et les vendre dans vos offices de tourisme. Le service fonctionne très bien et le réseau ADN Tourisme est très friand de ces produits personnalisés, qui mettent en valeur vos territoires.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Les pistes cyclables ne sont pas toujours bien mises en relation entre les différentes communes traversées, or nous souhaitons promouvoir un tourisme durable, notamment les circulations douces. Serait-il possible de personnaliser les cartes IGN pour identifier les points de liaison et les communiquer à nos touristes ?

Stéphanie BARRIERE

Absolument. Venez me voir sur le stand et je vous montrerai comment faire.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Nous pouvons donc modifier les cartes pour créer ces liens entre les différentes communes du territoire. Ces cartes pourraient-elles être consultées sur votre site ?

Stéphanie BARRIERE

Le service numérique « Cartes à la carte » vous permet d'imprimer une carte papier pliée que vous pouvez ensuite mettre à disposition dans vos offices de tourisme. Votre demande se situe plutôt sur la version numérique, sur le site et l'application mobile IGN Rando, mais le papier reste aussi une valeur sûre. Nous avons observé, post-Covid, une progression de +25 % de vente de cartes papier, car le Smartphone peut tomber, se casser, ou ne pas

fonctionner dans les zones blanches. En fonction des endroits, cet enjeu de sécurité est donc à considérer. En outre, la carte correspond à un imaginaire, puisqu'elle offre une représentation globale du territoire, que le Smartphone ne peut pas fournir. L'avantage du numérique, c'est qu'il peut nous guider et, si la réception est de bonne qualité, il nous indique la localisation, ce qui est très intéressant également en termes de sécurité.

Le service IGN Rando existe sur le site et en application mobile, totalement gratuit d'accès. Les territoires peuvent répondre aux enjeux d'open data et de dématérialisation des données, en créant des itinéraires de points d'intérêt, par exemple, sachant que les cartes numériques n'ont pas de frontières. Notre seule frontière est celle des limites nationales, puisque nous sommes un opérateur d'Etat.

Au regard de l'enjeu de mobilité, vous pouvez recommander aux visiteurs de télécharger l'application mobile pour être guidés et retrouver les données de l'IGN, y compris celles que vous aurez créées sur le site.

Un autre outil très intéressant permet de remonter le temps. Vous pouvez installer une borne en mairie, qui peut être matérialisée par un ordinateur, où vous pouvez visualiser votre territoire sur une carte et une photographie aérienne à deux périodes différentes, pour observer l'évolution. Sur les sujets en lien avec l'urbanisme et l'évolution du PLU, cet outil répond à d'autres enjeux également. Les offices de tourisme qui ont mis cet outil à disposition observent une consultation importante des visiteurs, notamment sur le trait de côte. Il représente donc une autre manière de valoriser vos territoires.

Le site appelé « Espace collaboratif » vous permet en outre d'être acteurs de vos territoires, en facilitant les signalements d'évolution, de nouveaux chemins ou des sentiers non encore répertoriés. Sur le site et sur les applications, vous pouvez nous l'indiquer et nos collecteurs pourront vérifier l'information et mettre à jour les cartes. Chacun peut ainsi œuvrer au bénéfice de tous.

La partie cartographie du site France.fr se trouve sur les fonds numériques de l'IGN. Vous consultez pour la plupart d'entre vous OSM ou Google, mais l'IGN est un opérateur d'État chargé de produire la cartographie française. Je vous invite donc à consulter plutôt le site Géoservices, que vous pouvez transmettre aux structures qui administrent vos sites Web. Nos URL partagés, simples à l'emploi, ne nécessitent pas la création d'un compte et vous pourrez y obtenir simplement les plans IGN et les photographies aériennes, pour les mettre sur vos sites, en valorisant ainsi la donnée française.

Le Géoportail est un site gouvernemental, qui compte environ 5 millions de visites par mois, visant à mettre en avant toute la donnée cartographique de l'IGN et les données partenaires, incluant des zones Natura 2000, des zones de l'INSEE et le trait de côte. Y sont également mises en avant des données labellisées, comme par exemple les communes qui portent des labels. À Pornic, les pavillons bleus sont ainsi visibles sur ce site.

Dans le cadre du plan France Relance, l'une des mesures pour développer la notoriété des stations classées consiste à mettre en ligne, au travers du Géoportail, des petites cartographies, intégrant des pictogrammes qui représentent les communes identifiées comme communes touristiques et stations classées. En dehors de ceux qui étaient présents au mois d'octobre, vous en avez sans doute peu entendu parler, car cette valorisation était encore en cours. Nous en laisserons la primeur à la publication de l'arrêté, puisque cette visualisation sur le Géoportail, sur différentes interfaces, constitue l'une des premières mesures du plan France Relance. Le citoyen français pourra ainsi avoir un autre vecteur de connaissance des stations classées, en dehors du simple affichage à l'entrée des communes, qui n'est pas toujours bien compris par tous.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Si je souhaite aller Perros-Guirec pour faire du vélo, par exemple, je clique donc sur la ville, station classée. Un zoom me permet-il d'être attiré sur un réseau de piste cyclable convenable ?

Stéphanie BARRIERE

Les pistes cyclables et les données d'itinéraires apparaissent sur IGN Rando. L'évolution prévue sur le Géoportail consiste à s'orienter vers une géo-plateforme carte.gouv, pour devenir un véritable guichet cartographe du service public, où il sera possible de mieux lier l'ensemble de nos sites. Aujourd'hui, vous pouvez zoomer, mais les informations touristiques ne sont pas répertoriées sur le Géoportail, car à l'origine le gouvernement n'a pas souhaité renseigner les informations sur les itinéraires touristiques. C'est donc un portail dédié à la randonnée qui a été créé, et que nous faisons évoluer autrement.

Le Géoportail valorise les stations classées et les communes touristiques, mais le partenariat va encore plus loin, avec la trajectoire collaborative, qui permet à l'IGN de s'appuyer sur un « tiers de confiance », qui produit ou dispose de la donnée. Il revient ainsi à la DGE d'entretenir directement nos bases de données, en les mettant à jour.

À travers nos humbles éléments de communication, nous nous faisons le relai de nos valorisations.

L'IGN est basé à Paris, mais il comprend des antennes régionales. Nous sommes donc à votre disposition pour venir à votre rencontre sur vos territoires et vous expliquer nos services. J'ai présenté les aspects touristiques, mais nous pouvons également vous aider sur d'autres aspects.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

De la salle

J'interviens au nom du Syndicat des communes du littoral varois. Il semblerait qu'il appartienne aux communes d'apporter les corrections aux nombreuses erreurs de la carte du trait de côte et de ses projections. Ces documents étant publics, les conséquences peuvent être préjudiciables en termes de la valeur des biens et des transactions immobilières. Le notaire peut mettre en avant que le bien mis en vente pourrait être concerné par le retrait de côte. Nous avons signalé cette problématique auprès des services de la préfecture, car tout le monde reproduit cette carte, qui tend à devenir un document officiel.

Stéphanie BARRIERE

Le principe de non-opposabilité au regard de la production de l'information s'applique. Je ne suis pas spécialiste du sujet de la prévention des risques sur le trait de côte, mais il me semble que le document produit est opposable, dans le sens où il ferait référence et foi, mais je me renseignerai plus en détail. Nous suivons le principe de mise à connaissance de l'information publique, qui peut effectivement poser des difficultés au regard des erreurs sur les informations contenues à un instant T.

Géraldine LEDUC

Nous mènerons un travail en commun sur la valorisation de la station classée. L'affichage des logos Famille Plus ou station classée sur le site faciliterait la valorisation des communes.

Stéphanie BARRIERE

Nous avons pour ambition d'y remédier.

Géraldine LEDUC

Une *base line* plus identifiable pour les stations classées serait nécessaire, car toutes les enquêtes réalisées auprès du grand public montrent que la station classée est inconnue des touristes, y compris français.

Stéphanie BARRIERE

Nous sommes d'accord. Le marqueur pour la clientèle est constitué par le label, qui correspond à une reconnaissance. Mais travailler le nom et sa valorisation est indispensable.

Hélène MACHART

Dans le cadre des ateliers, nous avons commencé à chercher un nom marketing, en conservant le nom des stations classées qui correspond au nom juridique figurant dans la Loi et l'arrêté. Un nom porteur pourrait être valorisé par Atout-France, y compris à l'étranger.

Stéphanie BARRIERE

La donnée visible sur le Géoportail est rediffusée *via* les géoservices. Lorsque la communication officielle sera diffusée, la donnée pourra être réutilisée par Atout-France, sur une carte spécifique de France.fr, qui se charge de la valorisation dans le monde entier. C'est le lien qui nous lie, tous les quatre, pour vous aider à valoriser vos communes à travers de cette dénomination.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Concernant les critères verts et la promotion du tourisme durable avec la circulation douce et la sobriété énergétique, toutes les communes visent l'excellence en termes de classement pour attirer un tourisme appréciant la qualité des prestations proposées par les communes. Nous travaillons également sur les ailes de saison, puisque la saison doit démarrer le plus tôt possible afin de transformer les emplois saisonniers en emplois durables. Le développement de l'emploi fait également partie du volet du développement durable.

L'ensemble représente des investissements pour les collectivités, dont la durée des retours peut être lente. Nous avons donc besoin d'aide pour promouvoir un tourisme vert, comme le souhaite le gouvernement, et faire de la France une destination d'excellence et de tourisme durable. Les collectivités doivent pouvoir financer l'ensemble de ces investissements pour aller dans cette direction. Par ces propos, je me fais le porte-parole des élus de l'ANETT et de son Président.

Nous allons désormais céder la parole à Arnaud CHEVALIER, directeur marketing et expérience clients de Lumiplan.

Géraldine LEDUC

Tout d'abord, je souhaitais rappeler qu'un critère ancien, mais toujours d'actualité, concerne la présence de signalisation routière, cyclable et piétonne, vers l'office de tourisme et les lieux touristiques. Nous avons un nouveau partenaire dans ce domaine, avec lequel nous avons signé une convention la semaine dernière, que notre Président connaît à travers l'expérience à Enghien-les-Bains.

Arnaud CHEVALIER, Lumiplan

Ma présentation sera dans la continuité des précédentes, puisque je vais vous parler de données, de numérique et de déplacements doux.

Le décret de 2019 a introduit un nouveau critère dans le domaine des nouvelles technologies dans les stations classées, relatif à l'accès au wifi. De nouveaux usages sont installés, liés à l'apparition des Smartphones et d'internet, et les attentes sont fortes dans ce domaine. Lorsque j'étais enfant, tout ce qui m'intéressait pendant les vacances, c'était de savoir si la mer serait chaude. Aujourd'hui, ce qui intéresse mon fils, c'est de savoir s'il y aura le wifi et internet.

Lumiplan possède une grande expérience dans l'accompagnement des communes sur les enjeux touristiques des domaines de montagne. Nous équipons de nombreuses stations de ski de dispositifs d'information et de signalétique, et nous nous sommes demandés si

nous serions légitimes à travailler avec des acteurs du tourisme en plaine. Ayant interrogé de nombreux professionnels du tourisme sur cette question, nous avons été surpris de constater que la réponse était unanime, le marketing touristique en station de montagne étant très avancé comparé à celui de « station de plaine ». Les enjeux économiques en station de montagne sont considérables sur des temps très courts, avec une clientèle très nombreuse qui arrive sur des territoires complexes, dont les conditions sont changeantes en termes de météo, au niveau des risques d'avalanche ou de fonctionnement des remontées mécaniques, et le besoin d'informer les personnes est donc très important.

Concernant les enjeux de demain dont nous pourrions nous occuper, celui du cyclotourisme est apparu rapidement. Nous avons conçu et développé un totem de signalisation fixe pour répondre à une demande des communes alentour, car les cyclistes partent en général d'un point A pour aller à un point B, sans sortir de leur piste cyclable. Les communes avoisinantes ne bénéficient donc pas des retombées économiques, car les cyclistes ne vont pas consommer des services qui pourraient les y intéresser, mais dont ils n'ont pas connaissance. La mise à jour de la donnée est importante, mais la diffusion constitue également un enjeu très important, car si la donnée doit être fiable et à jour, encore faut-il que les utilisateurs puissent y accéder. Le dispositif mis en place correspond à une signalétique fixe qui informe les cyclotouristes sur les offres touristiques et les services disponibles pour eux dans des communes proches, incluant des sortes de liseuses tactiles qui diffusent en temps réel des informations sur l'offre touristique alentour, incluant les hébergements labellisés « Accueil vélos », les restaurants, les disponibilités dans les campings, les musées et autres activités. Il s'agit donc d'apporter aux cyclistes toutes ces informations qui se trouvent sur les sites internet, qui peuvent les intéresser, mais qu'ils ne vont pas forcément chercher. La liseuse, installée sur la signalétique fixe, apporte ces différentes informations, alimentées automatiquement, en lien par exemple avec les plateformes de l'IGN ou les informations de DATAtourisme. Un QR Code leur permet également d'embarquer avec eux les informations du totem, pour par exemple appeler un restaurant ou bénéficier d'un guidage. L'ensemble est 100 % autonome, l'équipement ne nécessitant pas de raccordement physique ou téléphonique. Le dispositif est donc très facile à utiliser, puisqu'il n'est pas nécessaire de tirer des câbles, ce qui peut poser des difficultés dans certains lieux.

Les informations existent, elles sont de plus en plus riches, mais elles sont peu consultées car très peu de personnes se rendent spontanément sur des sites internet qu'ils ne connaissent pas. L'enjeu pour une commune consiste à informer le visiteur, malgré lui, ou sans lui demander d'efforts. Le numérique permet ainsi d'améliorer son expérience, de faire consommer des activités ou des services du territoire en informant de leur existence et disponibilité.

Des bornes tactiles peuvent s'avérer intéressantes dans ce dispositif, pour notamment remonter le temps, en les mettant à disposition des utilisateurs, là où ils pourraient s'y intéresser le plus. L'application mobile et les panneaux d'information, en plus des bornes autonomes, font partie des dispositifs de solutions numériques proposées par Lumiplan, qui peuvent constituer de très bons vecteurs pour améliorer l'expérience des visiteurs. Aujourd'hui sort un guide numérique que nous avons réalisé, sur la façon de valoriser les atouts culturels, patrimoniaux et touristiques à travers les outils numériques. Ce guide a été préfacé par Monsieur le Président, que je remercie pour ses propos.

Vous pouvez le télécharger et n'hésitez pas à venir nous voir sur notre stand, où nous pourrions vous indiquer le lien. Le numérique est un outil qu'il faut s'approprier, et dans le numérique, l'information en temps réel est d'une importance cruciale pour une expérience de visiteur. Le guide présente les exemples d'Enghien-les-Bains et de Perros-Guirec clients de Lumiplan qui ont un bon usage des outils numériques. Je vous encourage donc à le consulter.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Je ne manquerai pas de venir vous voir sur votre stand. Je sais comment ça marche, mais je ne sais pas combien ça coûte.

Philippe SUEUR

L'application que nous avons contractualisée avec Lumiplan est de très bonne qualité. Elle apporte des services remarquables, comme par exemple l'ensemble des horaires SNCF, de façon beaucoup plus aisée que sur le site de la SNCF. Les commerciaux sont excellents pour vous vendre la plateforme de base à bon prix, mais les suppléments sont assez nombreux.

Arnaud CHEVALIER

Tout se négocie.

Interventions hors micro inaudibles.

Arnaud CHEVALIER

Le charme du numérique, c'est que l'on sait quand on commence, mais on ne sait pas jusqu'où on ira.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Merci, Monsieur. Nous allons désormais aborder la question des déchets, notamment abandonnés, dont on ne sait que faire. Nous faisons appel à un éco-organisme pour nous présenter son activité.

Marie-Noëlle DUVAL, Alcome

Bonjour à tous.

Alcome est un éco-organisme en charge de la filière des produits du tabac. Dans le cadre des villes classées, nous contribuons à leur meilleure propreté. Nous traitons directement avec les communes, et il en effet est important de connaître ce qui relève de celles-ci et des intercommunalités. Dans notre cas, à savoir le nettoyage, nous travaillons avec les agents de propreté.

Alcome a deux missions principales. La première consiste à contribuer au nettoyage des trottoirs, à travers le versement de soutiens financiers aux collectivités pour qu'elles puissent avoir moins de mégots au sol. Nous appliquons un barème défini par l'État et nous sommes agréés par le ministère de l'Environnement. Les metteurs en marché de notre filière sont les fabricants de cigarettes et de filtres, lesquels versent des soutiens financiers aux éco-organismes, que ceux-ci redistribuent aux collectivités qui contractent avec eux. Certains d'entre vous connaissent peut-être Citéo, ou d'autres éco-organismes qui opèrent sur ce même principe. Nous sommes quant à nous une REP de nettoyage, et non de collecte et de recyclage. Nous avons été agréés voici deux ans, nous sommes donc un nouvel éco-organisme, le premier en Europe. Sur les filières de nettoyage, ce sont les communes qui sont concernées, à quelques exceptions près dans certaines intercommunalités qui disposent du transfert de compétences sur la propreté.

Le deuxième axe de nos actions consiste à agir directement auprès des fumeurs en lançant de grandes campagnes de sensibilisation afin qu'ils adoptent les bons gestes.

Les objectifs d'Alcome sont fixés dans le cahier des charges pour une durée de six ans. Nous avons été agréés en 2021 et la fin de notre agrément arrivera donc en 2027, puis il sera renouvelé avec un nouveau cahier des charges. L'actuel donne comme objectif d'atteindre une diminution de 20 % de présence de mégots au sol en trois ans, de 35 % en quatre ans et de 40 % à la fin de notre agrément.

Nous ne pouvons toutefois y arriver tous seuls, et merci, Géraldine, de contribuer à notre notoriété. Nous avons un stand où vous pourrez nous rendre visite, notre objectif étant que la majorité des collectivités puissent contractualiser avec nous. Nous avons également un site internet, où il vous suffit de remplir un dossier. Le barème, fixé dans le cahier des charges, est corrélé au nombre d'habitants de la collectivité. Nous distinguons quatre typologies, à savoir des communes urbaines denses, urbaines, touristiques et rurales. Dans le cas de vos communes touristiques, le barème est de 1,58 euros par habitant et par an et nous reversons cette somme en soutien financier au titre du nettoyage. En plus de ce soutien financier, nous fournissons aux collectivités des kits de communication portant sur les dispositifs tels que les cendriers de rue ou de poche, à l'occasion de festivals ou de manifestations importantes, pour éviter des gisements de mégots à certains endroits.

Le contrat qui lie l'éco-organisme à la collectivité comprend le barème, la fourniture de cendriers de poche et la mise à disposition d'outils de communication et de cendriers de rue.

Comment contractualiser avec un éco-organisme ? Pour ce qui concerne Alcome, le parcours est complètement digitalisé. Il suffit de s'inscrire et de télécharger une délibération de votre conseil municipal, après quoi une date est fixée et le contrat est signé. Nous fournissons un état des lieux pour mesurer la progression, en demandant à la collectivité de lister des points chauds de concentration de mégots. Chaque année, nous recevons un bilan annuel des travaux réalisés grâce au versement des soutiens financiers, et le nombre de gisements doit diminuer d'année en année sur les points identifiés.

Alcome verse des soutiens financiers en échange de l'engagement de la collectivité de travailler sur la problématique afin de diminuer le nombre de mégots, à travers la communication d'un bilan annuel des actions menées grâce au soutien financier, comme par exemple l'installation de nouveaux cendriers de rue ou le passage plus fréquent des agents de propreté.

Parmi les villes qui nous ont fait confiance depuis un an et demi, nous avons Paris, Cannes, Thonon, Cahors et Bayonne. Je tiens à remercier Géraldine qui, dès le début de la création d'Alcome, a participé activement à tous nos comités et qui fait également partie de notre comité des parties prenantes. Les villes touristiques sont particulièrement concernées par la problématique de la propreté, au niveau de l'image véhiculée notamment. Dans certains cas, les metteurs en marché sont aussi au service des collectivités pour résoudre certaines problématiques, mais les outils existants ne sont pas toujours connus. Merci, donc, de nous permettre de vous présenter ceux que nous proposons. N'hésitez pas à venir nous rencontrer sur notre stand où nous pourrions vous expliquer plus en détail nos solutions pour vous aider dans la problématique de la propreté.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Merci, Madame. Y a-t-il des questions ?

Géraldine LEDUC

Je remercie Marie-Noëlle, car nous avons été associés dès le départ à toutes ces opérations. Nous avons pu suivre une station témoin, Megève, dont le Président peut lui-même témoigner. Un énorme travail a été mené avec la collectivité et un élu en charge de l'Environnement, qui a été très impliqué. Une réunion aura lieu la semaine prochaine pour la restitution du dossier. Merci donc, Marie-Noëlle, de nous faire confiance. J'engage les Maires à aller à la rencontre de Marie-Noëlle, de mon équipe ou de moi-même, pour vous aider à déposer vos dossiers.

Marie-Noëlle DUVAL

Le cas de Megève est typique pour les villes de montagne, avec la volonté d'aider les autres collectivités de montagne. Plus récemment, nous avons travaillé avec Saint-Jean-de-Luz, qui pourrait également devenir un pilote pour les villes du littoral, ainsi que Ciboure et Biarritz, qui pourront devenir des modèles de la façon dont nous pouvons travailler.

Noémie MOREL, France Nature Environnement, Pays-de-la-Loire

Je vais intervenir pour présenter un projet mené entre France Nature Environnement Pays-de-la-Loire, fédération d'associations de protection de l'environnement, et Citéo.

Le projet, intitulé « Ma rivière sans plastique », consiste à réaliser des opérations de ramassage et de catégorisation de déchets sur cinq sites du bassin de la Sarthe, dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt de Citéo pour la lutte contre les déchets abandonnés. Le résultat des opérations détaille le nombre de déchets en fonction des catégories, parallèlement à la sensibilisation réalisée pendant les ramassages, qui se poursuit avec la communication des résultats.

Nous avons également récolté du micro-plastique sur trois sites avec un filet Manta, qui permet d'analyser la qualité de l'eau. Une fois l'état des lieux dressé, en plus de sensibiliser, nous travaillons avec les communes pour examiner les solutions qui peuvent être mises en place, en fonction du type de déchets retrouvés.

Je me réjouis que des enjeux environnementaux soient ajoutés aux critères des stations classées, sachant qu'il existe des associations locales qui œuvrent en ce sens. N'hésitez pas à les contacter pour vous engager dans ce domaine.

À Neuville-sur-Sarthe, nous avons constaté un grand nombre de mégots et nous avons donc orienté la collectivité vers Alcome. À Champagné, aucune dominante n'a été mise en avant, et nous pourrions donc orienter la commune vers Pollustock pour poursuivre la caractérisation. Sur d'autres sites, les enjeux concernent davantage la sensibilisation aux déchets d'usage du site, comme des déchets alimentaires.

Ce projet fait partie de l'appel à manifestations d'intérêt relatif à la lutte contre les déchets abandonnés de Citéo. Cet éco-organisme s'intéresse à la responsabilité élargie des producteurs d'emballage dans la lutte contre ces déchets. L'entreprise apporte un soutien financier et technique qui peut venir en appui aux opérations. Le projet doit être multi-acteurs, il doit porter sur les déchets et doit prévoir des actions préventives et curatives. Des aides peuvent également être mises à disposition des collectivités, dont les modalités sont en cours de définition.

Applaudissements.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Merci beaucoup. L'intervention de Stéphane ASIKIAN porte également sur les problématiques de protection de l'environnement.

Stéphane ASIKIAN, Pollustock

Bonjour à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Président, et merci, Géraldine, de nous accueillir au sein de l'ANETT. C'est motivant pour nous et mes équipes. Merci aussi à Christian LE ROUX, ici présent, Secrétaire général du groupe M2i, pour son soutien.

J'ai créé Pollustock en 2009 avec deux amis, sans prédisposition particulière pour sauver le monde. Nous étions autodidactes, avec des parcours professionnels très différents, et nous avons eu l'ambition, à nous trois, de sauver les mers et les océans.

La période entre 2009 et 2015 était compliquée, en raison de la multitude d'actions, d'études environnementales et d'opérations de ramassage. La pensée dominante, à l'époque, était qu'il était possible de nettoyer les mers et les océans. Dans un premier temps, nous nous sommes opposés à cette pensée, au regard de la complexité engendrée par l'immensité des océans, qui dépasse largement l'être humain. Nous avons accumulé des données et nous avons compris, au fur et à mesure, que seuls 2 % des déchets flottaient, les 98 % restants ayant coulé. S'ils restent à 20 mètres, il est encore possible de les récupérer, mais au-delà, c'est compliqué, or certains déchets se trouvent jusqu'à 2 000 mètres. C'est donc une utopie : on n'ira jamais nettoyer les mers et les océans.

Nous nous sommes interrogés sur la provenance de ces déchets : 80 % d'entre eux viennent de terre, 10 % de la façade littorale et 10 % du trafic maritime. Il semblait donc logique de les intercepter à terre, là où les moyens humains et techniques sont les plus abondants.

Partant de ces constats, nous avons identifié les canaux de dispersion que sont les réseaux d'eaux pluviales, ou hydrauliques, ces gros collecteurs qui entraînent tous les déchets vers les milieux naturels, les rivières, les fleuves et, à terme, les mers et les océans.

Nous avons inventé un dispositif sous la forme d'un filet anti-déchets, devenu un énorme piège à déchets installé au bout d'un réseau hydraulique. L'eau traverse le filet, elle s'évacue et tous les déchets ainsi emportés sont interceptés, pour les empêcher de se disperser dans les milieux naturels. Le dispositif n'est pas simple et il peut apparaître comme contradictoire, puisque d'un côté, nous retenons les déchets, que nous stockons ensuite. L'aéroport de Marseille-Provence est le premier aéroport du monde à s'équiper de filets anti-déchets, qui récupèrent jusqu'à 12 tonnes de déchets. De l'autre côté, en accumulant des tonnes de déchets, nous créons un problème sur le réseau hydraulique, dont le but consiste à évacuer l'eau, ce qui nécessite un travail important. La petite entreprise artisanale que nous étions initialement a donc dû se développer et notre bureau d'études et d'ingénieurs actuel garantit aux collectivités l'interception des déchets sans colmatage, et donc sans provoquer d'inondations. Les solutions techniques étaient en *low tech* jusqu'à l'année dernière, mais elles ont évolué car nous avons actuellement environ 600 filets opérationnels en France et dans le monde.

Nous travaillons avec un partenaire important, Veolia, qui apporte son expertise technologique, à travers une filiale qui développe des capteurs. Nous installons ces derniers sur nos filets afin qu'ils nous remontent en temps réel l'information sur le niveau de saturation, afin de prévoir de vider les filets au bon moment. Nous construisons progressivement une stratégie nationale qui nous permettra, si nous déployons ces dispositifs à grande échelle, de reprendre le contrôle de cette pollution en dix ans.

Nous savons aujourd'hui d'où viennent ces déchets et par où ils transitent, et nous disposons des solutions techniques et de la technologie. Si nous ne sommes pas capables de reprendre le contrôle de cette pollution, nous ne prendrons le contrôle d'aucune autre pollution, car elle reste à l'échelle de l'humain, alors que d'autres problématiques la dépassent largement.

Nous avons ensuite développé un panier anti-déchets, que nous installons aux endroits où l'installation de filets est rendue impossible car nous ne saurions pas comment les vider, les engins de levage ne pouvant y accéder. Dans ce cas, le travail doit être réalisé en amont.

Nous avons ainsi découvert la problématique des mégots, qui apparaît en effet comme majeure. Dans ce domaine, les avaloirs révèlent un problème d'ordre psychologique, sur lequel la communication est très importante. Beaucoup de personnes vont jeter volontairement les mégots dans l'avaloir, appelés à tort « égouts », en pensant qu'ils seront ensuite récupérés quelque part. Or rien n'est récupéré et tout part dans les rivières et les fleuves, produisant ainsi une catastrophe. L'impact environnemental d'un seul mégot est dramatique, car il peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau, étant rempli de substances toxiques et de fibres plastiques. Il s'agit donc d'un polluant majeur.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Beaucoup croient en effet que les avaloirs vont à la station d'épuration. Des pictogrammes pourraient être installés pour dire, par exemple : « Ici commence le lac », « Ici commence la mer » ou « Ici commence la rivière », pour dissuader les personnes d'y jeter des déchets.

Stéphane ASIKIAN

Un panier, outil très simple et polyvalent, permettrait de filtrer tout ce qui est jeté dans l'avaloir. Le maillage peut être gradué, pour empêcher de passer des billes de polystyrène

et des mégots. Cet outil servirait également comme moyen de communication, car il permettrait d'attester une situation.

Nous avons inventé il y a un an et demi la KarActiKub, qui est une station pédagogique itinérante. Nous prenons nos paniers filtrants, tels que nous les trouvons, et nous nous rendons dans des écoles, sur les autoroutes et sur les places publiques pour montrer tout ce que l'on trouve dans un avaloir. Nous déclenchons ainsi une prise de conscience et beaucoup avouent qu'ils ne savaient pas et indiquent qu'ils n'y jetteront plus des déchets.

Pollustock doit son existence aux élus. Le premier élu de France à nous avoir fait confiance est David LISNARD, maire de Cannes, qui nous a médiatisés. Je ne pourrai pas remercier la centaine d'élus qui nous font confiance aujourd'hui, qui nous ont permis de développer nos solutions, car nous réalisons de la R&D en permanence. Au nom de mon équipe, je vous remercie donc de votre soutien.

Applaudissements.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Merci, Monsieur. Nous avons abordé dès le début de notre atelier la question des circulations douces, avec l'accueil des vélos et leur sécurisation. Grégoire MAES, directeur général de la société Abri Plus, souhaite nous faire part des solutions qu'il peut nous proposer.

Grégoire MAES, Abri Plus

Le sujet des mobilités douces a été évoqué précédemment et le déplacement à vélo est désormais considéré dans les collectivités comme un déplacement du quotidien. Nous apportons des solutions dans ce domaine.

Le déplacement à vélo fait face à deux freins : la sécurité du cycliste, permise grâce aux pistes cyclables et aux itinéraires, et la sécurité du vélo. Abri Plus intervient sur ce dernier aspect, au moyen de supports vélos adaptés. Il existe encore des communes touristiques qui disposent d'anciens pince-roues, qui doivent s'adapter à la montée en gamme des vélos. Ils doivent être mieux sécurisés et bien entretenus.

Face aux multiples solutions offertes par le marché, nous pouvons vous conseiller et vous guider vers celle qui sera la meilleure pour vous. Le stationnement du vélo et sa sécurité peuvent notamment être assurés en installant des abris ouverts, comme vous en avez pu voir à l'entrée. Les bornes de recharge électrique sur les itinéraires touristiques font également partie des éléments de sécurisation.

De la salle

Quel est le temps de recharge d'une batterie à plat ?

Grégoire MAES

La borne se limite à mettre à disposition une prise électrique. Le temps de recharge dépend du chargeur, et il peut être de quatre ou cinq heures. La difficulté sur les vélos, c'est qu'il existe une douzaine de modèles d'enchâssement et il est donc compliqué de mettre à disposition un véritable point de recharge.

Les petits équipements, bon marché, pour réparer et regonfler les vélos sont également très importants, car les vélos doivent être regonflés très régulièrement. Ces petites attentions offrent des signaux très positifs à tous les visiteurs, dont vous devez prendre soin, d'autant que les touristes à vélo sont ceux qui rapportent le plus d'argent aux collectivités. Toutes les études le montrent. Un touriste à vélo dépense 10 euros de plus par jour et par personne qu'un touriste en voiture, car il doit se loger et manger, et comme il se déplace léger, il consomme. En moyenne, il dépense environ 68 euros par jour et par personne, contre 58 euros pour un touriste en voiture et 13 euros pour un camping-cariste. C'est donc un bon investissement, qui n'est pas très coûteux.

Jean-Pierre CHAPALAIN

C'est également un argument supplémentaire pour supprimer les voitures dans les centres-villes.

Grégoire MAES

Il est également important de faire connaître la mise à disposition de stationnements vélos sécurisés. Les communes communiquent à travers leur office de tourisme ou leur site internet, or les cyclistes ne peuvent pas aller chercher l'information, et le service est souvent inutilisé. Avec Altinnova, nous sommes les deux grands acteurs du stationnement vélos en France, en tant que fabricants et installateurs. Nous nous sommes mis d'accord pour développer une application commune, DIWIO, pool de services qui permet de repérer sur une carte de France l'ensemble des stationnements vélos sécurisés et de s'y abonner. Le prix du stationnement est reversé aux communes et votre territoire est valorisé, car l'application comprend un espace dédié à chaque collectivité où ces services et le territoire sont mis en avant.

Vous pouvez consulter l'exemple de la Charité-sur-Loire, qui a mis à disposition un local vélo, la Grange à vélos, destiné aux touristes. Si vous venez au stand, je pourrai vous montrer une vidéo, que vous pouvez également visionner sur internet. Cet exemple illustre bien l'utilité d'un local à vélos sécurisé, avec DIWIO, en proposant une pompe à vélos, qui permet aux touristes de poser leur vélo pendant qu'ils visitent la ville, et un espace pour déposer les bagages.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Merci de votre intervention.

Géraldine LEDUC

Parmi les critères des stations classées, ces services correspondent à une demande des élus, car nous encourageons l'utilisation du vélo. Les abris permettent également de garder au sec les vélos en cas de pluie, par exemple. Dans un hangar, devant le casino, plusieurs vélos étaient stationnés hier et les passants semblaient s'y intéresser. Je confirme donc l'intérêt des habitants de Pornic pour cette installation.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Dans ma commune, où nous avons beaucoup de vélos et de places de stationnement de vélos sur le remblai et en bord de mer, il ne serait pas envisageable d'installer des abris qui pourraient nuire à la visibilité des riverains sur l'une des plus belles baies du monde, aux Sables-d'Olonne.

Sur les quatre critères que nous avons cités, seuls deux sont obligatoires, à savoir la préservation des plages et la suppression des pesticides. Je ne reviendrai pas sur l'installation d'une borne rechargeable pour vingt places de parking, que nous avons évoquée longuement. En ce qui concerne les deux premiers critères, les deux partenaires présents vont nous présenter leur travail.

Simon ROZES

Bonjour à tous. Onlywood est né à partir d'un cas concret, en partant de la nécessité de se changer lorsqu'on va à la plage.

Nous sommes originaires du bassin d'Arcachon, de la Teste de Buche. J'étais à Biscarosse en plein été, je communiquais sur le wifi, les cendriers et les bibliothèques de plage, et j'ai vu qu'une trentaine de personnes faisaient la queue devant les toilettes pour aller se changer. C'est ainsi qu'est né Onlywood, en revisitant les cabines de plage traditionnelles pour proposer un vestiaire d'intérêt public. L'installation reçoit entre 800 et

1 000 personnes par jour sur une plage centrale et nous avons depuis développé nos solutions, jusqu'à la bagagerie connectée.

Nous avons déployé cent modules. Tout est conçu pour être réalisé de manière modulable et amovible, pouvant être installé et désinstallé en une demi-heure. Les modules sont souvent installés l'été à la plage et l'hiver sur des plaines sportives, pour être utilisés par des écoles, des familles ou autres usagers. Les modules sont intégralement aux normes PMR et nous comptabilisons plus d'un million d'utilisateurs.

À La Grande-Motte, Monsieur le Maire a décidé d'enlever les vingt douches sur le sable pour les remplacer par des installations à l'entrée et à la sortie de la plage. La consommation d'eau de la ville est ainsi passée de 2 000 à 800 mètres cubes par an. Nous assurons donc une démarche écoresponsable dans le domaine de l'eau, en proposant une douche et un rince-pieds.

À la création d'Onlywood, notre objectif consistait à reproduire à la plage ce que nous avons tous connu à la piscine, avec la possibilité de se changer et de déposer ses affaires en toute sécurité. Le développement a été assez long, mais nous y sommes parvenus. Des bagageries connectées sont installées à La Teste et à La Croix-Valmer, où elles seront finalisées dans un mois. En moins de 50 secondes, vous pouvez déposer et sécuriser vos objets, sans nécessité de télécharger une application ou de passer par un mail, mais uniquement avec un numéro de téléphone. Plusieurs tailles de casiers sont proposées, allant du petit objet à la grosse valise, notamment à côté des gares et des offices de tourisme. Le produit génère un revenu pour la collectivité, car nous lui vendons nos solutions et les retombées économiques liées à l'usage du mobilier lui reviennent directement. Le mobilier s'autofinance ainsi sur la durée et il est entièrement modulable, pouvant être déployé au dos du vestiaire de plage, de mi-mai à mi-septembre, dans une place centrale, à côté d'un parking vélos ou motos, et l'hiver à proximité de l'office de tourisme, par exemple.

Diffusion d'une vidéo.

La ville récupère l'intégralité des données liées à l'utilisation, incluant les jours de réservation, la durée, le type de casier et les heures. Nous développons aujourd'hui notre gamme de mobilier urbain autour du design Onlywood, dont vous pourrez voir des exemples sur notre stand.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Compte tenu du nom de votre société, j'imagine que vous utilisez le bois.

Le représentant d'Onlywood

La structure est en acier, avec un habillage en bois, y compris pour les casiers.

Jean-Pierre CHAPALAIN

L'absence de plastique est importante sur les plages. Merci.

Pour terminer sur la protection de l'environnement, le développement durable et la suppression des pesticides, notre dernier intervenant parmi nos partenaires est Christian LE ROUX.

Christian LE ROUX, M2i

Merci. Bonjour à tous. La boîte à outils de l'ANETT présente les différentes solutions proposées par les partenaires à destination de l'ensemble des élus de l'Association.

En tant que partenaire, trois solutions de M2i figurent en permanence dans cette boîte à outils, l'une qui concerne la protection biologique des pins, une seconde sur la gestion des buis du château de Montal et une troisième sur la protection des palmiers de Mandelieu-la-Napoule.

J'étais un peu plus tôt à Saint-Malo, au congrès des Jeunes agriculteurs avec le ministre de l'Agriculture, où il était question de tomates, de céréales, de vigne et des actions menées en faveur de la protection des plants de culture. Dans le cadre de l'ANETT, à Pornic, j'évoquerai nos solutions pour permettre le respect de la loi Labbé, en 2017 et 2019, c'est-à-dire le « zéro pesticide », en proposant à vos concitoyens des alternatives propres et douces pour la protection de vos espaces verts et des espaces verts des particuliers. Si vous souhaitez protéger vos pins contre la chenille processionnaire du pin, vos palmiers contre le charançon rouge du palmier et vos buis contre la pyrale du buis, mais que les riverains ne mettent pas en place des traitements adéquats, toute action de protection de vos espaces verts sera inutile.

M2i, entreprise 100 % française, dispose de trois sites principaux, dans les Bouches-du-Rhône, à côté d'Arles, dans le Béarn, à Pau, et dans le Lot, à Cahors. Notre siège est situé à Paris et nous sommes spécialisés dans la fabrication de phéromones. La phéromone est une odeur sexuelle que secrète l'insecte femelle pour communiquer avec l'insecte mâle afin de se reproduire. Nous reproduisons ces odeurs pour empêcher les mâles de trouver les femelles, sachant qu'une femelle non fécondée, ce sont entre 400 et 500 larves en moins sur un espace à protéger.

Nous protégeons ainsi les buis du château de Versailles, le potager du roi et celui de la reine, en empêchant les pyrales du buis de se reproduire, mais à 500 mètres de là, dans la forêt de Marly, des millions de pyrales pullulent et continuent leur cycle de vie. Nous n'atteignons pas et ne tuons donc pas la biodiversité, contrairement aux pesticides qui tuent tout sur leur passage. L'intérêt de la phéromone, c'est qu'elle est spécifique à chaque espèce. Vous pourrez protéger vos palmiers sur la croisette à Cannes, en empêchant le charançon de se reproduire, mais sans porter préjudice à la libellule, la coccinelle ou l'abeille qui passent par là.

Ce matin, Thibaud vous a fait une démonstration de notre outil emblématique, le Penbowl, à base de cire d'abeille et d'huile de colza. Nous introduisons les phéromones à l'intérieur de ces billes, que nous projetons sur les pins, noyers et noisetiers, voire dans certains cas les palmiers. Ces billes explosent ainsi sous la canopée, sans nécessité d'embaucher une personne au sol et une autre pour installer les pièges, à l'aide d'une nacelle. L'explosion produit un nuage de phéromones et provoque une confusion sexuelle de l'insecte mâle, qui pense que les femelles l'attendent, mais n'en trouve aucune. Il meurt ainsi de son cycle de vie naturelle et la femelle n'étant pas fécondée, ce sont donc 400 à 500 larves en moins sur le site.

Nous proposons ce type de solutions à l'ensemble des collectivités locales. Nous sommes à votre disposition, pour répondre à toutes vos questions.

Vous trouverez toutes les démonstrations dans la boîte à outils du site internet de l'ANETT, dont il faut faire la promotion.

Applaudissements.

Jean-Pierre CHAPALAIN

J'ai eu l'occasion de vous rencontrer au Salon des Maires voici deux ans.

De la salle

Il existe dans ma zone la cochenille

Christian LE ROUX

Nous n'avons pas encore travaillé sur cette cochenille. Le traitement sous forme de piégeage ne nécessite pas d'homologation, contrairement à la confusion sexuelle, vis-à-vis de laquelle l'ANSES, notre agence nationale de régulation française, nous fournit les homologations nécessaires. Nous protégeons aujourd'hui les pins aussi bien en France, qu'en Espagne, au Portugal, en Italie et en Grèce, notamment.

Jean-Pierre CHAPALAIN

En ce qui concerne la protection des pins, très présents sur la côte atlantique, contre la chenille processionnaire du pin, nous avons trouvé une solution inspirée d'une méthode mise en place en Belgique. Elle consiste en l'installation de nichoirs pour mésanges, qui prennent entre 400 et 500 larves par jour pour nourrir leurs oisillons. Ce dispositif peut donc constituer une solution partielle, mais ce n'est ni une solution miracle ni la seule solution existante. Elle peut être menée concomitamment à celle proposée par votre société pour sauver les pins. C'est aussi une solution pour nos chiens, qui souffrent parfois de l'effet urticant de la chenille processionnaire du pin, afin de leur éviter des nécroses, des étouffements ou des ablations de la langue.

Christian LE ROUX

Les pratiques combinatoires sont essentielles aujourd'hui. Dans le cas du puceron, qui s'attaque aux parcs et jardins à travers les fleurs, mais aussi à la betterave, nous travaillons sur une solution à l'aide d'une phéromone qui attire les pucerons et les coccinelles, qui sont les prédateurs des pucerons. Nous attirons ainsi les coccinelles, tout en nous débarrassant des pucerons.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Le Penbowl peut-il être utilisé dans le cas des goélands argentés ?

Christian LE ROUX

Non, car le goéland argenté est une espèce protégée, et nous sommes par ailleurs labellisés par WWF.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Merci à tous les partenaires qui nous aident et qui apportent des solutions pour favoriser le verdissement de nos communes et promouvoir le développement durable.

Je remercie à nouveau le Président Philippe SUEUR de m'avoir confié la gestion de cet atelier. Il ne me reste plus qu'à vous remercier tous de votre présence et de votre participation active et à vous souhaiter une bonne fin de journée autour d'une bonne table.

Applaudissements.

Philippe SUEUR

La troisième page de l'enquête, consacrée au développement durable, et qui est mise à votre disposition, montre que le touriste français épouse à 84 % cet engagement. À dix ans, un engagement plus fort est observé dans les entreprises, mais il n'est pas constaté chez les professionnels, qui se trouvent donc en décalage entre l'aspiration des clients et leur offre.